



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 10 janvier 2017 à 19h00,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

Nombre de membres du conseil municipal : 12, douze, quorum 7 sept.

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, Mme Liliane HEUZE, Mme Sophie KERNEN, Mme Annie NOGIER, M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE, M. Vincent BACHET,

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Magalie ROBERT représentée par Mr André BERTERO, Mme Mélanie GAYDIER représentée par Mme Liliane HEUZE.

Etaient absentes sans pouvoir : Mme Emilie BERTERO-FRUTOSO.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil : À l'unanimité des voix, Mr Boris FLAUD a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19 h 05.

* * *

1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 novembre 2016.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2016.

2. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant et le choix de l'organisme bancaire pour la souscription d'un emprunt à moyen terme 15 ans, afin de financer les travaux de construction d'une classe, l'agrandissement de la cour de l'école, la construction d'une médiathèque et l'aménagement des abords de l'école.

Rapporteur : Monsieur le Maire; Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que quatre organismes bancaires ont été contactés par la municipalité, afin de choisir la meilleure proposition des taux d'emprunt auprès de celles-ci et dans l'intérêt pour la commune. Après présentation et analyses des quatre propositions, la plus avantageuse pour la commune est celle faite par le Crédit Mutuel (service collectivité).

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 10 voix et une abstention, des membres présents et représentés de choisir le Crédit Mutuel pour l'obtention d'un emprunt pour un montant de 330 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux de 1,05%. Et autorise *monsieur le maire* à signer tout contrat et à réaliser les formalités afférentes.

3. Autoriser l'achat d'un véhicule électrique de marque GOUPIL destiné à l'entretien des espaces verts et nettoyage de la voirie, pour un montant de : 25 024,07€ HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Max FONTAINE; Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cet investissement avait été demandé par le personnel en 2015. Mr Max FONTAINE, explique également au conseil municipal que l'achat d'un véhicule électrique destiné à l'entretien des espaces verts et propreté est utile afin que le personnel soit soulagé dans ces tâches, que cette démarche est économique, s'engage dans le cadre du développement durable et fait gagner du temps au personnel. Que ce véhicule peut être équipé d'options multiples et adaptées au véhicule. Dans le cadre de notre demande, les options retenues sont destinées à l'arrosage et au nettoyage haute pression. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'achat d'un véhicule électrique de marque GOUPIL. D'un montant de 25 024,07 € HT. Qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et autorise monsieur le maire à signer tout contrat.

4. Autoriser l'achat d'une moto électrique destinée à effectuer les patrouilles de la RCSC / CCFF, pour un montant de : 6 436 € HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la RCSC réserve communale de sécurité et le CCFF comité communal feux de forêt, utilisent un véhicule porteur d'eau et que celui-ci prend de l'âge et qu'il nous faut l'économiser du fait que nous ne pouvons pas investir dans l'achat d'un véhicule neuf. Une solution peu coûteuse a été pensée afin de pouvoir réaliser des rondes en milieu forestier avec des motos électriques. Que le responsable de la RCSC-CCFF, Mr ZIMMERLIN, a une moto électrique et se propose d'accompagner les patrouilles chargées de la surveillance des massifs, pour cela, l'achat d'une moto est envisagé. Mr le Maire, précise que les communes de La Barben, Pélissanne et Alleins désirent faire partie de cette démarche et devraient nous rejoindre afin de faire réaliser une étude de prix pour une commande groupée de 8 motos, ce qui devrait faire baisser le prix annoncé. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'achat d'une moto électrique destinée à la réserve communale de sécurité, pour un montant de 6 436 € HT. Qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et autorise monsieur le maire à signer tout contrat.

5. Modernisation de l'éclairage public au lotissement des Ferrages et au lotissement du Pigeonnier. Remplacement de 43 éclairages actuels d'une puissance de 125 w par des platines électroniques à iodures métalliques de 50 w. Montant des travaux, 9 751,15 € HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que fin 2015, le conseil municipal s'est engagé dans la modernisation de l'éclairage public afin de passer sur de l'éclairage économique d'une puissance de 50w en remplacement de lampes de 125w, que la première tranche a été réalisée fin 2015, au lotissement du parc. Il convient alors, de continuer cette modernisation avec le même matériel au lotissement des ferrages, du pigeonnier et de la rue du vallon de l'Eoure. Par ailleurs, cela entraînera aussi la suppression d'un contrat de location d'un compteur ERDF pour ainsi diminuer les coûts. Ce serait au total, 43 luminaires qui sont concernés par cette opération. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modernisation de l'éclairage public au lotissement du pigeonnier, des ferrages et de la rue

du vallon de l'Eoure pour un montant de 9 751.15€ HT. Qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et autorise monsieur le maire à signer tout contrat.

6. Autoriser la réalisation de travaux d'aménagements de divers escaliers et murs en pierres dans le village ancien, pour un montant de : 7 500,00 € HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite chaque année engager des travaux de remise en état de différents points du village détériorés par le gel et le temps. Mr le maire précise que ce sont en majeure partie des escaliers et murs qui sont dégradés et qu'il en va de la sécurité sur le domaine public. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la réalisation de travaux en différents points du village pour un montant de 7 500 € HT. Qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et autorise monsieur le maire à signer tout contrat.

7. Autoriser des travaux de remise en état du secteur dégradé par l'incendie d'une voiture cet été : Cela concerne un candélabre, une Jardinière et la chaussée située devant la salle polyvalente et rue du Castellans, pour un montant de : 11 252,00 € HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'au mois de juillet dernier un véhicule avait pris feu devant la salle polyvalente, que des dégradations ont été constatées et que du matériel urbain avait été détruit et qu'il devenait opportun de réaliser les travaux de remise en état de la voirie et le remplacement d'enrobé dans le secteur. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, par 10 voix et une abstention des membres présents et représentés, la réalisation de travaux pour la remise en état du secteur endommagé par l'incendie proche de la salle polyvalente, pour un montant de 11 252,00 € HT. Qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et autorise monsieur le maire à signer tout contrat.

8. Autoriser le lancement de travaux de remise en état du parking situé au-dessus de la salle polyvalente qui a été dégradé par les orages en 2014, pour un montant de : 23 141 .00 € HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ces travaux programmés en 2016 n'ont pas été réalisés. Il est prévu le remplacement d'un bicouche par de l'enrobé, la mise en protection des limites privatives par le montage d'un muret en parpaings de 30 cm de hauteur, reprendre l'étanchéité au niveau de la salle polyvalente et l'enlèvement d'un candélabre qui augmentera le nombre de places. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la réalisation de travaux de remise en état du parking des Mignons situé au-dessus de la salle polyvalente, pour un montant de 23 141.00 € HT. Qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et autorise monsieur le maire à signer tout contrat.

9. Autoriser des travaux d'aménagement du local technique par l'installation d'une mezzanine de 47 m2 afin d'augmenter la surface disponible pour du rangement de matériel, pour un montant de : 8250,00 € HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Mr Max FONTAINE, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ces travaux sont nécessaires du fait que le local technique est saturé au niveau du sol, que Monsieur FONTAINE a travaillé sur un projet de mezzanine métallique qui pourrait être installée à droite de l'entrée du garage. Ce projet augmentera de 47 m2 la surface. Après avoir entendu les explications du maire

et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'installation d'une mezzanine au local technique, pour un montant de 8250.00 € HT. Qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et autorise monsieur le maire à signer tout contrat.

10. Autoriser des travaux de création d'un réseau pluvial avenue de la transhumance RD68, pour un montant de : Etude 4 900€ HT - travaux 18 337,00 € HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ces travaux sont nécessaires du fait que, les orages entraînent au niveau du vallon de l'Eoure chez les particuliers, de grosses quantités d'eaux et que celles-ci se déversent sur la route départementale 68. Qu'il est nécessaire de faire réaliser une étude hydro-géomorphologique du secteur concerné et faire réaliser les travaux. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la réalisation d'une étude et le lancement de travaux de création d'un réseau pluvial avenue de la transhumance, pour l'étude d'un montant de 4 900.00 € HT, pour les travaux d'un montant de 18 337.00 € HT. Qu'une demande de subvention pour chacun des projets sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et autorise monsieur le maire à signer tout contrat.

11. Attributions de subventions à l'association : Comité des fêtes d'Aurons pour l'organisation de manifestations culturelles, fêtes votives et animations dans le village : 17 000 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 17 000 € au comité des fêtes pour l'année 2017. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention au comité des fêtes de, 17 000 €.

12. Attributions de subventions à l'association : OPEN-ZINC d'Aurons, orchestre d'animations musicales : 800 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 800 € à une association Auronaise qui effectue des animations musicales. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à l'association OPEN-ZIC, de 800 €.

13. Attribution d'une subvention à l'association des communes forestières des Bouches du Rhône, 115 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur le règlement de la cotisation annuelle à l'association des communes forestières des BdR d'un montant de 115 €. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à l'association des communes forestières des BdR, d'un montant de 115 €.

14. Attribution d'une subvention à l'association MDA (la maison des adolescents 13 nord), 247 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association MDA (maison des adolescents 13 nord) de 247 €. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir

délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à l'association MDA, de 247 €.

15. Attribution d'une subvention à l'association ASPRS (association pour le développement des soins palliatifs dans la région de Salon de Provence) 200 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association ASPRS (association pour le développement des soins palliatifs dans la région de Salon de Provence) de 200 €. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à l'association ASPRS, de 200 €.

16. Attribution d'une subvention à l'association, la fraternité Salonaise qui aide les plus démunis et en détresse, des usagés ou personnes en difficulté. Montant de la subvention 300€,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association la fraternité Salonaise de 300 €. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à l'association la fraternité Salonaise de 300 €.

17. Attribution d'une subvention à l'association, ALLIAGE (association locale de lien d'information et d'accompagnement gérontologique). Montant de la subvention 140 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association ALLIAGE (association locale de lien d'information et d'accompagnement gérontologique) de 140 €. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à l'association ALIAGE de 140 €.

18. Attribution d'une subvention au comité départemental des Bouches du Rhône du concours national de la résistance et de la déportation. Montant de la subvention 150 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention au comité départemental des Bouches du Rhône du concours national de la résistance et de la déportation de 150 €. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention au comité départemental des Bouches du Rhône du concours national de la résistance et de la déportation de 150 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire

Boris FLAUD

Le Maire

André BERTERO

Le Maire,
André BERTERO

